

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 17 Novembre 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE le lundi dix-sept novembre, le Conseil municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilbert DURAND.

Date de convocation du Conseil municipal : le 10 novembre 2014

Présents : **DURAND** Gilbert, **BARRET** Daniel, **DOMINI FAURE** Sylviane, **MARTIN** André, **CARREZ** Michèle, **MORAND** Virginie, **NUGUET** Frédéric, **YVRARD** Fanny, **BOULIEU** Véronique, **DEMUTH** Aymeri, **LOUIS** Christine, **PARADIS** Stéphane, **GIGANDON** Marie-Noëlle, **CONTASSOT** Raymond, **ANGLADE** Colette.

Absents :

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire : **MORAND** Virginie.

1/ DELIBERATIONS

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL POUR LA REFECTION DU TOIT DE LA MAIRIE ET DU TOIT DE L'ABRI BUS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il devient urgent de refaire le toit de la Mairie et celui de l'abri bus. Plusieurs devis ont été demandés et sont à l'étude.

SOURCES	MONTANT	TAUX
MAIRIE	20 585,70	60 %
Conseil Général	13 723,80	40 %
TOTAL	34 309,50 €	100 %

DEPENSES	RECETTES
34 309,50	13 723,80

Pour ces travaux Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le plan de financement et demande l'autorisation de solliciter le Conseil Général de l'Isère pour une subvention qui relève de la dotation territoriale et qui sera soumis à la conférence du territoire de la Porte des Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Approuve le plan de financement,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère,
- donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document.

CONCOURS DU TRESORIER DE BOURGOIN JALLIEU ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an avec effet au 07/01/ 2014.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à CAYRON Gérard, Receveur Municipal.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX DIVERS ORGANISMES POUR L'ANNEE 2014

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal une liste d'associations auxquelles il conviendrait d'attribuer une subvention :

• ECOLE (47 € x 115)	5 405 €
• ADMR	600 €
• SOU DES ECOLES	600 €
• SYNOSPIS	300 €
• DANSE ET K'DENCE	300 €
• GRS	300 €
• SPEEDMINTON	500 €
• COMITE DU JUMELAGE	300 €
• MFR DE VIGNIEU (47 € X 2)	94 €
• PAUL CLAUDEL (47 € X 4)	188 €
• CHAMBRE DES METIERS (47 € X 3)	141 €
• DDEN	50 €
• JSP TREPT	350 €
• ALS	2 000 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, APPROUVENT la liste des sommes allouées aux associations pour l'année 2014.

Vote : pour 15 - contre 0 - Abstentions 0 .

TARIF DES NAP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la rentrée 2014/2015 il a été mis en place, par la Commune, des activités périscolaires le Mardi et le Vendredi de 15 h 00 à 16 h 30. Certaines de ces activités sont payantes et à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation qu'il sera demandé aux familles :

- **12 €** par demi-trimestre d'activité et par enfant, pour les 2 séances (du Mardi **et** du Vendredi).
- Il est possible d'inscrire un enfant un seul jour par semaine (le Mardi **ou** le Vendredi) et dans ce cas le tarif du demi-trimestre sera de **6 €**.

Pour l'encaissement de cette cotisation une régie unique sera créée et regroupera la Cantine, les Garderies et les NAP.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres votants, **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

AVENANT N°2 DU 22 SEPTEMBRE 2014 A LA CONVENTION DU 7 MAI 2012 RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO- SCOLAIRE DE BOURGOIN-JALLIEU

En référence à l'article 2 de la convention relative à la participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Bourgoin-Jallieu, en date du 7 mai 2012, où il était précisé que celle-ci serait recalculée à chaque rentrée scolaire en fonction du nombre d'élèves inscrits au centre médico-scolaire et de l'évaluation des charges sur la base de l'exercice réalisé, et sur la base des données suivantes :

- Le nombre d'enfants inscrits pour l'année scolaire 2013/2014 (état transmis par le centre médico-scolaire) est de 13 372 enfants.

- Le montant total des frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Bourgoin-Jallieu pour l'année 2013 est de 7 775,30 € ; la participation financière est donc de 0,58 € pour enfant.

La commune de SALAGNON contribuera aux charges énoncées pour 82 enfants, soit 47,56 € (quarante-sept euros et cinquante-six cts).

Il est proposé au Conseil Municipal d' :

- **Approuver** l'avenant n° 2 pour tenir compte du nombre d'enfants inscrits en 2013/2014 ;
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOPTE, à l'unanimité des membres votants la proposition.

2/ DEBAT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la lecture d'un courrier de Mr Jean TRICAUD concernant l'intercommunalité et dans lequel il explique pourquoi il souhaiterait le rattachement de Salagnon à la CAPI.

Il rappelle au Conseil que Salagnon ne peut aller seul à la CAPI et qu'il doit attendre la décision de la commune de St Chef.

Les élus de plusieurs Communautés de Communes ont rencontré le président de la CAPI. La discussion a permis à chaque Communauté de donner son avis et son intention.

En ce qui concerne la CCBD et l'Isle Crémieu, pas de fusion au programme mais une mise en place de la mutualisation.

La CAPI ne veut pas vraiment d'expansion pour le moment. Des études sont en cours pour nous permettre de savoir ce que pourrait nous apporter un rattachement avec elle.

L'Isle Crémieu, le Pays des Couleurs et la CCBD sont d'accord pour une action commune qui est la schéma de mutualisation et qui sera en place aux alentours du mois de mars 2015.

Ils sont également d'accord sur le pack financier. Mais reste en désaccord concernant la fusion des trois intercommunalités.

La volonté des 8 communes de la CCBD est d'aller toutes au même endroit.

Avant de prendre une décision définitive plusieurs options possible à étudier.

Les Conseils Généraux ne vont peut-être plus disparaître donc garder certaines compétences.

Les communes devront faire leur choix sinon le préfet prendra la décision pour elles.

Chaque Communauté à des compétences différentes qui peuvent être développées dans chacune.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y aura une réunion d'information avec tous les Conseils Municipaux de la Communauté le 25 novembre 19 h 30 à Trept.

La Communauté du pays des couleurs et celle de l'Isle Crémieu vont voter le 18/12/2014 un accord concernant leur fusion mais sans la CCBD.

En ce qui concerne l'urbanisme, tout devra être en place au mois de mai 2015 en commun avec l'Isle Crémieu et le Pays des Couleurs.

3/ TRAVAUX DES COMMISSIONS

Conseil d'école : Quelques demandes, en autre une bibliothèque. A voir, peut-être à l'école du haut à côté de la salle informatique ou à la maternelle en agrandissant celle déjà existante.

Pour la sortie au Collège de St Chef, prise en charge de la moitié des frais de déplacements.

NAP : la GRS a recommencé et il y a du HIP HOP et du bricolage.

Puis tennis de table, musique et bricolage.

A la Maternelle travail avec de la pâte durcissante.

En ce moment travail sur les décorations pour l'arbre de Noël du Sou des Ecoles (bonhomme de neige).

Santé Sécurité : Mise en place de la commission. Lors de la prochaine réunion, étude du plan de sauvegarde de la commune.

Voir pour la mise en place de cours de secourisme.

Numéros utiles à insérer dans le Salagnard.

CCAS : Repas du 11 novembre : 114 invitations. 40 réponses et 40 colis.

Le repas s'est bien passé. Distribution des colis un peu avant Noël.

Communication : Recherche des publicités pour le bulletin de fin d'année. Et demande des articles aux associations.

Voirie : Identification des bouches des eaux pluviales pour leur nettoyage.
Les travaux de marquage prévus sur la place et aux alentours en attente à cause de la pluie.
De l'élagage est en cours sur la commune cette semaine.

Bâtiments : La mise aux normes en électricité de plusieurs bâtiments de la commune est terminée.

Illuminations : Un devis a été demandé pour remettre en état les guirlandes abimées (remplacement de cordon) : 9 778 €. En attente d'explications de la part de l'auteur de devis et demande à d'autres artisans pour des devis.

Menuiseries de la Mairie : Les travaux commenceront dès que possible.

4/ QUESTIONS DIVERSES

Noël du personnel : Invitation au restaurant ou un colis ? Le Conseil décide de garder la formule de l'invitation au restaurant. La date du 12 décembre à 20 h 00 est retenue. Le choix du restaurant reste en attente.

Lotissement AST : Mr CONTASSOT explique au Conseil qu'il y a beaucoup de boue sur la route due aux camions. Monsieur le Maire décide d'aller à la prochaine réunion de chantier afin de demander que la route soit nettoyée régulièrement.

Mr CONTASSOT demande également qu'un trajet soit imposé au camion sur la départementale et une interdiction au plus de 3,5 tonnes sur le chemin Sous-la-ville.

Eclairage Public : Chemin sous la ville, pas d'éclairage au carrefour. Le nécessaire sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 23 h 05.